

Extrait du École changer de cap

<https://www.ecolechangerdecap.net/spip.php?article393>

Collectif Ecole changer de cap

Conseil supérieur des programmes : projet de Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- Français - Renouveau institutionnel -

Date de mise en ligne : samedi 21 juin 2014

École changer de cap

En préambule au Communiqué de presse de Benoît Hamon (10 juin 2014) et à la publication par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) du « **Projet de Socle commun de connaissances, de compétences et de culture** », nous reprenons des extraits de : « **L'éducation psycho-sociale à l'école. Enjeux et Pratiques** », ouvrage qui fait suite au Colloque "Éducation et Humanisation. L'école à l'heure de la Mondialisation" qui s'est tenu à Paris, sous le haut Patronage de l'Unesco, le 2 octobre 2013 (à paraître aux Éditions Chronique Sociale, début Septembre 2014).

Refondation de l'École et renouveau de l'humanisme

Enquêtes internationales (PISA) aidant et souffrances et décrochages scolaires y incitant, nous assistons en France à une évolution des mentalités vers une meilleure compréhension des causes véritables du mal-être scolaire. Elle se décline de plus en plus dans les médias. Des tabous tombent, des pistes s'ouvrent peu à peu vers une école plus en cohérence avec les valeurs humaines. Cela est vraiment nouveau. Même si beaucoup restent sceptiques, qui ont longtemps combattu sans se faire vraiment entendre, la Refondation de l'école, telle qu'elle s'est amorcée l'été 2012, a contribué à ces prises de conscience : sa visée d'une « école bienveillante », serait de nature, par les changements essentiels de valeurs et de pratiques qu'elle implique, à élargir cette ouverture. De fortes résistances demeurent ; les préjugés sont tenaces, mais un horizon s'est ouvert... Bienveillance, Intelligence et vaillance pourraient y marcher de pair...

Parmi des signes forts qui en été donnés, citons l'accent mis sur la professionnalisation de la fonction enseignante ; la « Formation des enseignants à la prévention et à la résolution non-violente des conflits », inscrite dans la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adoptée le 25 juin 2013 ; la prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves ; l'attention aux racines et aux conséquences du décrochage scolaire qui s'amorce entre 5 et 7 ans voire avant ; la coopération et l'émulation réciproque plus créatrices d'efficacité individuelle et collective que la rivalité exacerbée ; la volonté de développer une approche positive de l'évaluation, ce qui ne va pas sans fortes résistances ; l'attention portée au statut de l'erreur dans les apprentissages ; la volonté de promouvoir le travail en équipe des enseignants comme des élèves...

On peut ajouter que la reconnaissance du principe refondateur de l'école finlandaise pour lequel : « Chaque enfant est important » se lit dans les premières mesures retenues. Notons aussi au passage que, prôné depuis longtemps par de grands novateurs de l'école (les écoles actives continuant d'en porter le flambeau) le plaisir d'apprendre (de découvrir et comprendre...), qui donne son vrai moteur à l'effort, semble prendre en France de plus franches couleurs. À cet égard le "Plaidoyer pour le bonheur scolaire" de François Dubet, paru dans le bel ouvrage collectif de Philippe Meirieu et de ses Invités, « Le Plaisir d'apprendre- Manifeste », offre une analyse (que nous partageons sans réserve) de ce qui, dans le fonctionnement global de l'école, y fait subconsciemment obstacle. (Éditions Autrement et Ligue de l'Enseignement, 2014).

Les temps ont mûri pour que les propositions du Collectif École changent de cap - ni exclusives, ni exhaustives, mais basiques - soient pleinement prises en compte dans le chantier vital de la Refondation de l'école. Chantier dans lequel, avec beaucoup d'autres oeuvrant dans le même sens, notre Réseau de quinze réseaux s'est engagé. Précisons que loin de dévaloriser les savoirs ces propositions peuvent au mieux en assurer leur appropriation. Qu'elles coûteraient peu, et épargneraient beaucoup de souffrances, de violences et de dépenses.

Puissent tous les engagements de changement évoqués, auxquels ce Projet du CSP offre une table d'orientation, aider le système scolaire à trouver son plein sens. Et devenir concrètement, au pays de Montaigne, un gisement

d'humanisme : une locomotive pour l'école du vingt et unième siècle.

Reste à les inscrire... dans les pratiques de l'école et dans les programmes des ESPE...

A. TARPINIAN

.....

Conseil supérieur des programmes (CSP). Projet de Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Communiqué de presse - Benoît HAMON - 10/06/2014

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit permettre de construire la culture commune que vont acquérir les élèves tout au long de leur scolarité obligatoire. Il entrera en vigueur avec les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège à la rentrée 2016.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit permettre de construire la culture commune que vont acquérir les élèves tout au long de leur scolarité obligatoire.

La société exige certes des connaissances scolaires, mais également des compétences multiples pour penser et communiquer, apprendre à apprendre, observer et comprendre le monde.

L'école obligatoire ne peut pas seulement apprendre aux élèves à lire, écrire et compter. Elle doit leur transmettre les outils pour devenir des citoyens éclairés, poursuivre des études et se construire un avenir personnel et professionnel.

Suite à la commande ministérielle passée en octobre 2013, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié ce jour son projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organisera en septembre et octobre 2014 une large consultation des équipes pédagogiques et éducatives sur ce projet, dont les modalités seront précisées ultérieurement. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive seront fixés par décret d'ici la fin de l'année.

Le CSP a été conçu pour que les programmes soient élaborés par une instance impartiale (composée de trois députés, trois sénateurs, deux membres du Conseil économique, social et environnemental et 10 personnalités qualifiées). Ce travail a été réalisé dans un consensus large, grâce à la concertation réalisée par le CSP, qui a permis le vote du projet de socle à l'unanimité de ses membres, et dans un calendrier révisé à la demande du CSP pour permettre un travail de qualité. Ce travail doit se poursuivre dans cet esprit même s'il est normal que des points de discussion et de divergence existent sur certains sujets.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture entrera en vigueur avec les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège à la rentrée 2016.

.....

LIRE Le PROJET DU CSP :

Cliquer ci-dessous :